



Comité Subrégional  
de l'Emploi et de la Formation

**Monsieur Rudy DEMOTTE**  
Ministre-Président de la Wallonie et de  
la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Gouvernement Wallon  
Rue Mazy, 25-27  
**5100 NAMUR**

Le 3 juillet 2013

N/Réf : JCv/FD/ER/2013-47

**Objet :** *Avis des Comités Subrégionaux de l'Emploi et de la Formation sur l'avant-projet d'accord de coopération relatif à la mise en œuvre des Bassins de vie Enseignement-Formation-Emploi*

Monsieur le Ministre-Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre par la présente l'avis des Comités Subrégionaux de l'Emploi et de la Formation sur l'avant-projet d'accord de coopération relatif à la mise en œuvre des Bassins de vie Enseignement-Formation-Emploi.

Pour ce qui concerne la structuration et le fonctionnement du dispositif, la coordination des Présidents renvoie à l'avis A.1.117 du Conseil Economique et Social de Wallonie, avis à la préparation duquel les CSEF ont par ailleurs été associés.

Nous souhaitons cependant insister sur quelques éléments particulièrement cruciaux de cet avis aux yeux des CSEF :

- **Apporter rapidement des clarifications par rapport à la situation actuelle des CSEF** (impact des modifications sur le personnel, poursuite des missions et actions actuelles, statut juridique des futures instances,..). A ce niveau, les Présidents des CSEF affirment unanimement leur volonté de **maintenir les instances et le personnel au sein de la structure FOREM** dans la logique qui a justifié leur intégration au sein de l'office en 2003 et avec la mise en place imminente, en vertu du nouveau décret organique du FOREM, d'un service à gestion distincte qui permettra de garantir l'autonomie de fonctionnement des instances.
- **Confier un rôle important aux interlocuteurs sociaux dans l'animation et le pilotage du dispositif** (attribution de la Présidence des instances Bassins de vie aux interlocuteurs sociaux et rôle faitier plus important).



Comité Subrégional  
de l'Emploi et de la Formation

- Envisager un apport budgétaire complémentaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour permettre à la fois la prise en charge des nouvelles missions inhérentes aux Instances Bassins de vie et la poursuite des missions décrétales des CSEF.

Sur le plan des découpages territoriaux des futurs Bassins de vie, considérant qu'il appartient à chaque sous-région de se positionner par rapport à la situation qui la concerne, nous vous transmettons, en annexe, les positions exprimées par les 11 CSEF de Wallonie.

Ces positions peuvent être synthétisées comme suit :

- Les CSEF de Verviers, Brabant wallon, Luxembourg, dont les zones de compétences actuelles ne seraient pas modifiées par l'accord de coopération, valident les découpages proposés.
- Pour le Bassin de vie Mons/La Louvière Hainaut Centre, les CSEF de Mons et de la Région du Centre plaident pour le maintien de deux instances séparées dans une logique de cohérence avec le Conseil de Développement « Cœur du Hainaut, Centre d'énergies ». Le CSEF de la Région du centre souhaite toutefois le maintien de sa zone de compétence actuelle.
- Pour le Bassin de vie Huy-Waremme/Liège, les deux CSEF de Liège et de Huy-Waremme souhaitent le maintien de deux instances distinctes. Cependant le CSEF de Huy-Waremme souhaite que 3 communes, relevant actuellement du CSEF de Liège soient intégrées à son territoire tandis que le CSEF de Liège prône le maintien de sa zone de compétence actuelle composée de 27 communes.
- Pour le Bassin de vie Wallonie Picarde, les deux CSEF de Tournai et de Mouscron marquent un avis favorable par rapport à la proposition de découpage géographique du futur Bassin de vie Wallonie Picarde.
- Pour les Bassins de vie de Namur et de Charleroi Hainaut Sud, concernant la situation de l'arrondissement de Philippeville, le CSEF de Namur marque son accord par rapport au découpage du Bassin de vie de Namur en soulignant l'importance de pouvoir s'appuyer sur un territoire couvrant l'entièreté de la Province de Namur. Le CSEF de Charleroi prend acte de la volonté des Gouvernements de ne pas attenter aux limites des Provinces et des zones d'enseignements, il souligne toutefois qu'une analyse objective pourrait plaider pour le maintien de l'arrondissement de Philippeville au sein du Bassin de vie de Charleroi.



Comité Subrégional  
de l'Emploi et de la Formation

Pour conclure, les Présidents des CSEF souhaitent attirer l'attention du Gouvernement wallon sur l'importance, compte tenu des enjeux nouveaux qui s'annoncent, de mettre les CSEF dans les meilleures conditions de fonctionnement. A cet égard, la non nomination par le Gouvernement wallon de plusieurs Présidents et membres des CSEF, les arrêtés de nomination étant bloqués par votre Cabinet depuis de nombreux mois, met en péril le fonctionnement et la légitimité des instances. Nous plaidons donc, une nouvelle fois, pour que cette situation soit corrigée sans attendre.

Vous souhaitant une bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma plus haute considération.

Pour la Coordination des Présidents des CSEF,  
Le Président du CSEF de Namur,

Jean-Claude VANDERMEEREN

.../...

## TABLE DES MATIERES

### Positions exprimées par les 11 CSEF de Wallonie :

1. Position du CSEF Brabant wallon 3 Courriers identiques: Denotte, Antoni, NKVB
2. Position du CSEF Charleroi 2 Courriers identiques : Denotte, Antoni
3. Position du CSEF Huy-Waremme 2 Courriers identiques : Denotte, Antoni  
et un long argumentaire de 24 p
4. Position du CSEF Liège 1 Courrier → CSEF NMs : Continuité de Présidents
5. Position du CSEF Luxembourg 1 Courrier → Denotte
6. Position du CSEF Mons 1 Note de 2 pages + 1 argumentaire de 2 pages  
+ 1 annexe de 3 pages
7. Position du CSEF Mouscron 1 Courrier au Président de la Conférence des Présidents
8. Position du CSEF Namur 1 Courrier à Antoni
9. Position du CSEF Région du Centre 1 Courrier de positionnement 1 p
10. Position du CSEF Tournai-Ath-Lessines 1 Courrier au Président de la  
Conférence des Présidents
11. Position du CSEF Verviers 3 Courriers identiques: Denotte, Antoni, NKVB

Si vous souhaitez les différents courriers  
merci de vous adresser au Secrétariat du CSEF



Comité Subrégional  
de l'Emploi et de la Formation

Monsieur André ANTOINE  
Vice-Président et  
Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi  
et de la Formation  
rue d'Harscamp, 22  
5000 NAMUR

N. Réf :  
CSEF/2013/cc/51

Jambes, 24 juin 2013

Objet : *avant-projet d'accord de coopération relatif à la mise en œuvre des bassins de vie  
Enseignement-Formation-Emploi*

*Monsieur le Ministre,*

En réponse à votre courrier reçu par l'Intermédiaire de l'Administratrice générale du FOREM ce le 12 juin dernier, les membres du C.S.E.F. de Namur, réunis en séance plénière ce 10 juin 2013 ont souhaité vous confirmer que chacune de ses 4 composantes à savoir : l'UWE, l'UCM, la FGTB et la CSC ont marqué le souhait de voir l'instance de Bassin de Vie namuroise se développer sur l'ensemble de la Province de Namur.

Ils confirment ainsi le courrier qu'ils vous ont adressé le 20 juin 2011.

Le C.S.E.F. se positionne donc pour un territoire qui couvre l'entièreté de la Province comme c'est déjà la réalité de nombreux organismes actifs avec lesquels le CSEF collabore comme le BEPN, l'APIEQN, différentes fédérations patronales et syndicales.

Veuillez agréer, *Monsieur le Ministre*, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour Jean-Claude VANDERMEEREN  
Président du C.S.E.F. de Namur

Catherine CAPET  
Coordonnatrice

avenue Prince de Liège 137  
B-5100 Jambes  
Tél. : 081/48 67 51-52  
Fax : 081/48 69 87  
info@csenamur.be